

COMPOSITION DE JURY LICENCE

ANNÉE 2019/2020

UFR DES SCIENCES

LICENCE

Mention Portail Mathématiques, Physique, Informatique
Parcours Mathématiques, Physique, Informatique

DECISION N° 2019-DEVE-094

Le Président de l'Université Paris-Sud

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L612-2 à L612-4, L613-1, L712-2, et D612-32-1 à R612-32-6 ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, et notamment son article 18 ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU l'arrêté ministériel du 15 juillet 2015 accréditant l'Université Paris XI en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

DECIDE

Article 1

Le jury de semestre de la licence L1 mention portail Mathématiques, Physique, Informatique est composé comme suit pour le 1^{er} semestre et 2^e semestre de l'année universitaire 2019/2020 pour la session 1 et pour la session 2 :

Président du Jury :

Nom - Prénom	Qualité
RAMBOUR-PHILIPPE	Professeur Agrégé

Autres membres du Jury :

Nom - Prénom	Qualité
GAULARD CAROLE	Maître de Conférence
PALLARD CHISTOPHE	Maître de Conférence
THIERY NICOLAS	Professeur

Article 2

Le jury d'année de la licence L1 mention portail Mathématiques, Physique, Informatique est composé comme suit pour la session 1 et pour la session 2 de l'année universitaire 2019/2020:

Président du Jury :

Nom - Prénom	Qualité
RAMBOUR PHILIPPE	Professeur Agrégé

Autres membres du Jury :

Nom - Prénom	Qualité
GAULARD CAROLE	Maître de conférence
PALLARD CHRISTOPHE	Maître de conférence
THIERY NICOLAS	Professeur

Article 3

La présente décision sera affichée sur les lieux d'examen.

Article 4

La Directrice Générale des Services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORSAY, le 18/10/2019

Le Président de l'Université Paris-Sud,


Alain SARFATI
PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex